

— Délégation départementale des Bouches-du-Rhône

**Direction Départementale des Territoires et de  
la Mer**

**Service Mer Eau Environnement**

Merci de rappeler impérativement  
la référence de ce courrier et l'objet

**16 Rue Antoine Zattara  
13332 Marseille Cedex 3**

— Affaire suivie par : Nathalie VOUTIER  
— Courriel : nathalie.voutier@ars.sante.fr

— Téléphone : 04.13.55.82.32  
— Télécopie : 04.13.55.82.63

**A l'attention de Patrick Fairon**

— Réf : DT13/SE/Trets\_ZAC\_Cassin-17.docx  
— PJ :

— Date : **17 MAI 2017**

— **Objet** : Dossier de demande d'autorisation au titre du code de l'environnement – Projet d'aménagement de la ZAC René Cassin (volet pluvial) – Commune de Trets  
Pétitionnaire : Société publique locale d'aménagement (SPLA) Pays d'Aix Territoires  
Dossier reçu le 10/05/2017

Suite à votre demande d'avis du 10 mai 2017 relative au dossier cité en objet, je vous prie de bien vouloir trouver mes observations ci-après.

Le projet porte sur le volet pluvial de l'aménagement de la ZAC René Cassin.

Ce projet ne touche aucun périmètre de protection de captage public d'eau destinée à la consommation humaine et n'appelle pas d'observation particulière dans le domaine de la protection de la ressource en eau destinée à la consommation humaine.

Toutefois, compte tenu de l'implantation du moustique *Aedes albopictus*, ou moustique tigre, dans le département depuis 2010, la présence d'eau stagnante dans les bassins de rétention constitue un risque de développement de ce moustique dans le secteur du projet. Il est conseillé au pétitionnaire de se rapprocher de l'EID (Entente Interdépartementale pour la Démoustication) pour obtenir les informations et conseils concernant l'aménagement afin de limiter la prolifération du moustique tigre dans le cadre de ce projet.

Pour le Directeur Général de l'ARS  
et Pré-Délégué  
l'Ingénieur Responsable d'Unité

**Nathalie VOUTIER**